

min, mais il voyage afin de voir si les travaux sont exécutés en conformité de l'arrangement.

M. CLARK (Red-Deer): Le ministre compte-t-il que le gouvernement fédéral et les provinces agiront de concert d'une année à l'autre? La coopération sera-t-elle constante? Ce programme du Gouvernement est-il permanent ou provisoire?

L'hon. M. REID: L'honorable député sait que nous travaillons aux termes d'un bill adopté par le Parlement au sujet de l'établissement de grandes routes, et que notre concours continuera jusqu'à ce que les 20 millions de dollars soient épuisés. Puis, il prendra fin.

M. FORTIER: Avant la suspension de la séance, le ministre a lu, d'après une carte approuvée par la province de Québec et soumise à son département, une liste des grandes routes de cette province. Lorsque la séance a été suspendue, il n'avait pas fini. Je crois savoir que la province de Québec a approuvé une autre voie publique—elle est probablement indiquée sur le plan—entre Hull et Montréal. Il y a plusieurs années, le gouvernement de la province de Québec, a songé à établir cette route, et je suis sûr qu'un arrangement à ce sujet a été proposé au département. Les travaux sont déjà commencés; plusieurs milles sont complétés. On m'apprend que l'an dernier les travaux ont été continués avec l'entente que le gouvernement fédéral fournirait sa quote-part, qui est de 40 p. 100. L'entreprise a été suspendue au grand inconvénient des municipalités intéressées. J'ai idée que cette grande route a été approuvée par le gouvernement fédéral. Est-ce vrai, et a-t-on le dessein de pousser les travaux aussi rapidement que possible au cours de l'été prochain? Plusieurs municipalités, principalement dans le comté de Labelle, ont adopté des règlements relativement à cette route, parce qu'elles croyaient qu'un octroi fédéral serait accordé. Elles seront grandement déçues si elles ne reçoivent pas l'assurance qu'elles obtiendront cette année la subvention fédérale.

L'hon. M. REID: Une entente est intervenue au sujet d'une partie du chemin entre Hull et Montréal, sur une distance d'environ six milles. Ce chemin est indiqué sur le plan général de la province de Québec, mais le gouvernement provincial n'a pas encore demandé au gouvernement fédéral de prendre des arrangements concernant cette route aux termes de la loi. Ce Gouvernement ne peut rien faire et ne fera rien

[L'hon. M. Reid.]

tant qu'une demande ne sera pas présentée et qu'une entente n'aura pas été conclue.

M. FORTIER: Le gouvernement de la province a-t-il fait des démarches?

L'hon. M. REID: Il doit prendre l'initiative et décider quelles sont les voies auxquelles il désire que la loi s'applique, puis présenter une demande au gouvernement fédéral. Nous enverrons alors nos ingénieurs qui nous diront si nous aurions raison de conclure un arrangement avec la province relativement à ce routes. Cependant, nous ne ferons rien tant que la province elle-même n'entreprendra pas de démarches.

M. FOURNIER: Combien a-t-on dépensé jusqu'à ce jour dans la province de Québec sous le régime de cette loi?

L'hon. M. REID: Cet après-midi, j'ai donné un relevé concernant cette question, mais je le répéterai. Le 12 avril, j'ai donné une réponse à la Chambre et j'ai déclaré que \$56,374.19 avaient été payés jusqu'à présent à la province de Québec. Il s'effectue actuellement un règlement de comptes en vue de nouveaux paiements, mais la dernière fois que j'ai examiné l'affaire, il y a à peu près une semaine, le montant était de \$109,000.

M. FOURNIER: J'ai quelques reproches à faire à ce sujet. Je ne critique pas le commissaire de la voie publique, que nous pourrions appeler à juste titre Campbell "les bonnes routes". Cependant, la loi décrète que tout doit s'exécuter à l'entreprise; or, je puis dire au pied levé, et je crois avoir raison, que dans la province de Québec des chemins ont été pratiqués sans demande de soumissions et que nous avons obtenu satisfaction. Nous avons pu les établir plus économiquement et avec de meilleurs résultats.

Si les travaux sont adjugés à des entrepreneurs, ceux-ci prélèveront près de 35 p. 100 et la population de la province de Québec n'obtiendra qu'un vingtième des avantages qui découlent de cette subvention. D'après la déclaration du ministre, la province de Québec n'a reçu jusqu'à présent que \$56,000, et si elle n'a pas tiré parti de ce projet dans une plus forte mesure, c'est que nous pouvons construire des chemins plus économiquement et plus avantageusement, et que nous ne croyons pas devoir faire payer à l'Etat 40 p. 100 dont la plus grande part irait aux entrepreneurs, la province n'en profitant que jusqu'à concurrence de 5 p. 100. Je pose ce cas au ministre comme un bon sujet de discussion.